

Sauvons la Clinique



www.sauvons-la-clinique.org/

SLC Lyon (slclyon@sauvons-la-clinique.org)

organise une soirée débat le

Jeudi 30 Septembre 2010

à 20 heures

(Accueil des participants à 19h30)

**État des lieux et débat autour du Décret relatif
au titre de Psychothérapeute en France**
*Entre mobilisation et désobéissance civile,
réactions face à une dérive*

A l'Espace Jean Couty
56 Rue Sergent Berthet
69009 Lyon

Accessibilité :
Arrêt Métro Gorge de Loup ligne D

Ce temps d'échange sera suivi d'un apéritif

Participation aux frais 7€
Renvoi du bulletin d'inscription (ci-joint)
avant le 26 Septembre 2010 (places limitées)

à renvoyer à l'adresse suivante :

SLC Lyon
11 place croix paquet
69001 Lyon

contact mail : slclyon@sauvons-la-clinique.org
tel : 06.13.63.70.17 ou 06.25.31.12.37

Comité d'organisation

SLC LYON - Noémie Bonnefoy, Sarah Damon, Aurélie Frenay,
Yannick Milleur, Morgane Girard, Anne-Gaëlle Goujon,
Alice Recollin-Bellon

SIUEERPP – Rémy Potier

ARGUMENTAIRE

Suite à l'urgence d'un premier état des lieux en Juin 2009 concernant *les difficultés croissantes d'exercice de la psychologie clinique*, suite à la journée-conférence tenue en Mars 2010 autour *des bouleversements et des compromis subis par le soin psychique dans la clinique contemporaine*, et devant l'engouement qu'ont suscité ces rencontres, **Sauvons la Clinique à Lyon** vous propose une troisième conférence-débat le 30 septembre 2010 autour du **décret d'application de la loi réglementant l'usage du titre de psychothérapeute**.

Le projet d'origine de cette loi votée et adoptée le 8 août 2004 et modifiée en juillet 2009, visait à soustraire au risque sectaire les patients consultants auprès de praticiens peu scrupuleux, s'autoproclamant psychothérapeutes. Force est de constater que la dérive a atteint le texte et ses applications dans leur essence même. In fine, ce sont les praticiens « psys » et plus spécifiquement les psychologues qui se voient dans l'obligation de fournir les preuves supplémentaires de leurs compétences, s'ils souhaitent faire usage du titre.

Le décret d'application a été adopté au 20 mai 2010 et a pris effet le 1^{er} juillet 2010. Face à ces mesures, le milieu « psy » s'est érigé en levées de boucliers, une motion de protestation et de refus a été soutenue par plus de 12000 signataires (enseignants-chercheurs en psychologie, psychologues, maîtres de stages et/ou chargés de cours, étudiants en psychologie), ainsi que plus de 120 associations, collèges et collectifs de psychologues, centres hospitaliers, centres de recherches et départements universitaires, syndicats... Un recours en conseil d'état est en cours... Où en sommes-nous à ce jour ?

Quels sont les enjeux autour du décret ?

Quels sont les futurs envisageables et les moyens dont tout un chacun dispose pour s'impliquer aujourd'hui ?

Au-delà du décret, quelles ouvertures à la réflexion d'autres modèles pourraient-ils nous apporter ?

État des lieux et débat autour du Décret relatif au titre de Psychothérapeute en France

Programme

19h30 Accueil des participants

20h00 Ouverture de la soirée

Table ronde sous la Direction de **Jacques BORGY**, Secrétaire général du Syndicat National des Psychologues

Albert CICCONE, Psychologue, Psychanalyste, Professeur de psychopathologie et psychologie clinique.

« Protestation contre le décret relatif à l'usage du titre de psychothérapeute »

Caroline DUBOIS, Psychologue, Psychothérapeute FSP, Psychothérapeute EFPP

« Réglementation de l'exercice de la psychothérapie en Suisse : étapes d'un processus »

Philippe GROSBOIS, Psychologue, Maître de conférences en psychopathologie à Angers, ancien responsable de la commission « psychothérapie » du SNP, chargé de mission « psychothérapie » à la FFPP, membre du conseil de la Fédération internationale de la psychothérapie

« Psychothérapie, l'imposture législative française »